

Réponse du Conseil administratif du 23 août 2023 à la question écrite du 26 avril 2023 de M^{mes} et MM. Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Luc Zimmermann, Fabienne Beaud, Alain Miserez, Oana Cotoi et Aurélien Borgeaud: «Stratégie d’implantation des bancs publics dans la perspective de la société de longue vie: quelle réflexion et quelles actions sont menées par la Ville?»

TEXTE DE LA QUESTION

La Ville de Genève compte près de 3000 bancs sur son territoire dont environ la moitié dans ses parcs. Quand bien même ce constat est satisfaisant, la société de longue vie doit amener les collectivités publiques à prendre en compte l’évolution des besoins des piéton-ne-s et usagères et usagers de l’espace public, d’où cette question adressée à M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité.

Quelle réflexion et quelles actions mène la Ville de Genève en matière d’installation de nouveaux bancs dans l’espace public, pour s’adapter aux besoins de nos aîné-e-s et des personnes à mobilité réduite dans leurs déplacements quotidiens?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis 2006, la Ville de Genève est une ville amie des aîné-e-s et s’est engagée à prendre des mesures concrètes pour répondre aux attentes exprimées par les aîné-e-s, notamment en ce qui concerne les bancs publics.

En préambule, le Conseil administratif tient à rappeler que certains modèles de bancs historiques sont protégés. En effet, une étude historique sur les bancs a été réalisée en 2013 par l’Unité de conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève (pétition P-277 du 22 novembre 2011) et a permis l’élaboration d’une carte de répartition des bancs publics, définissant notamment les sites de préservation des bancs à valeur historique. Il en ressort que certaines zones géographiques ne peuvent être équipées que de certains types de bancs afin de respecter le patrimoine et l’homogénéité du mobilier urbain.

Cela étant et dans le cadre des démarches de la Ville, un recensement des besoins a été effectué auprès des seniors en 2009 et en 2010 avec un rapport réalisé et présenté par les Antennes sociales de proximité (ASP), où figuraient les résultats détaillés des besoins et des mesures proposées. Ledit rapport a servi de base aux séances du groupe de travail «Ville amie des aîné-e-s».

Parmi les domaines identifiés dans le rapport précité figuraient le manque de bancs ainsi que les bancs inadaptes. En effet, au début des années 2000, la Ville

de Genève possédait sur son territoire une quinzaine de modèles hétéroclites de bancs, pas toujours adaptés aux besoins des seniors. Entre 2003 et 2010, les bancs endommagés ont progressivement été remplacés par les modèles dits «Léman» ou «Lausanne».

Le modèle «Léman», avec accoudoirs, a été développé par le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) en tenant compte des dimensions ergonomiques et des contraintes des aîné-e-s, à savoir:

- accoudoirs larges avec zone de préhension confortable;
- dossier plus droit que les bancs historiques «gondoles»;
- assise pas trop profonde et à bonne hauteur;
- lattes de bois confortables l'été comme l'hiver.

L'AGCM a également développé une variante du banc historique «Lausanne», avec accoudoirs, afin de répondre aux demandes des aîné-e-s. Il est à noter que les accoudoirs peuvent aussi être installés sur les bancs trois places. En 2010, la Ville de Genève a effectué une étude de terrain en ciblant les emplacements proposés dans le rapport des Unités d'action communautaire (UAC) pour de nouveaux bancs, en tenant compte des contraintes locales. Tous les sites identifiés lors du recensement ont ainsi été équipés de nouveaux bancs avec accoudoirs du modèle «Léman».

Parmi les sites équipés figurent notamment:

- la place des Charmilles;
- la rue des Charmilles;
- la rue de la Servette;
- l'arrêt de bus «Grand-Pré».

Le Conseil administratif rappelle que dans le cadre du projet de Mairie de Madame Frédérique Perler (2021-2022) un banc-halte a été créé, plus haut, plus droit et muni d'accoudoirs, développé spécifiquement par et pour les aîné-e-s. Une version préliminaire de ces bancs-haltes a été installée durant l'année de Mairie de Madame Frédérique Perler, en 14 lieux à Champel. Au vu du succès rencontré, un prototype a été développé par l'AGCM.

Au vu de l'important succès de ces bancs auprès des aîné-e-s, les services de la Ville de Genève poursuivent le développement du prototype avec les aîné-e-s en vue de l'installation de bancs supplémentaires, dans le cadre de projets d'aménagement de l'espace public, de demandes ponctuelles d'usagers et d'usagers ou bien d'associations. Chaque nouvelle installation de banc implique une analyse du nombre d'assises requises, du type de banc, et de l'orientation optimale.

Enfin, le Conseil administratif tient à préciser que le mobilier urbain doit répondre à de nombreux usages, variés et pas forcément compatibles. Ainsi, un banc répond aux besoins des citoyennes et des citoyens en termes d'assise et de convivialité mais crée quelquefois des nuisances en termes d'occupation bruyante et/ou nocturne, et peut encourager des activités illicites. Dès lors, chaque nouvel emplacement de bancs est étudié attentivement, et d'éventuelles plaintes peuvent mener à l'enlèvement/modification de bancs par, par exemple, des chaises uniques.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler